



**Cahier des charges
et règlement de la consultation**

4 mai 2026

**Appel à candidatures
Artiste.s plasticien.ne.s et artisan.e.s d'art**

Création d'une œuvre collaborative textile

**Projet participatif
autour de l'histoire de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives
Millenium – Année européenne des Normands (1027-2027)**

A - CAHIER DES CHARGES

1. Contexte et ambition

Dans le cadre des célébrations du **Millenium – Année européenne des Normands (1027-2027)**, la commune de Saint-Pierre-en-Auge souhaite développer un projet artistique fédérateur impliquant les habitants et habitantes du territoire.

Ce projet prend appui sur l'histoire et le patrimoine de l'Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, site emblématique fondé au XI^e siècle et élément structurant de l'identité locale. L'importance des tanneries dans l'économie de la ville du Moyen-Âge jusqu'au XX^e siècle est à prendre en compte, ainsi que le travail, du lin, du chanvre, des plantes tinctoriales, etc.

La commune souhaite confier à plusieurs professionnel.le.s des Métiers d'art ou artistes la conception et la mise en œuvre d'un projet artistique participatif permettant :

- de valoriser l'histoire du site et du territoire ;
- de développer l'image de l'abbaye comme un espace de service de proximité ;
- de mobiliser les habitants dans un processus de création ;
- de renforcer l'appropriation du patrimoine local ;
- de proposer un événement artistique fédérateur dans le cadre des célébrations de 2027.

L'objectif est de **faire dialoguer patrimoine, transmission et création contemporaine**, en s'appuyant sur l'histoire de l'abbaye et les savoir-faire médiévaux locaux.

2. Objet de l'appel à candidatures

Le présent appel à candidatures vise à **sélectionner au maximum 4 artistes et artisans d'art** professionnel.le.s pour :

- concevoir l'œuvre et sa mise en œuvre artistique et artisanale avec d'autres professionnel.le.s ;
- encadrer des ateliers pédagogiques auprès d'un public varié ;
- participer à la mise en œuvre de la création finale et de la pose dans l'Abbaye, le cas échéant.

La forme artistique souhaitée est sous forme de fresque textile mais peut prendre une autre forme. Il est attendu de chaque professionnel.le sélectionné.e de participer au groupe de travail initial qui va déterminer l'aspect de l'œuvre, les techniques à utiliser et les matériaux.

L'œuvre finale doit être transportable et installable. Elle doit pouvoir être exposée dans un lieu patrimonial et public et supporter une production étalée dans le temps.

3. Objectifs du projet

Objectifs culturels

- Valoriser l'histoire de l'Abbaye, du Jardin conservatoire et des Tanneries ;
- Faire découvrir les techniques artisanales médiévales et, notamment : le travail du cuir, le tissage, l'utilisation de matériaux naturels tels que la laine, le chanvre, le lin... les techniques naturelles de teinture du textile ;
- Relier patrimoine et création contemporaine.

Objectifs sociaux

- Favoriser la participation intergénérationnelle ;
- Faire connaître l'abbaye et ses services ;
- Permettre à tous (y compris non-initiés) de participer ;
- Créer du lien social durable.

Objectifs artistiques

- Produire une **œuvre collective ambitieuse** ;
- Assurer une **cohérence visuelle forte malgré la diversité des participants et des participantes** ;
- Réunir amateurs et professionnels autour d'un langage commun.

3. Contraintes

Participatif

- Chaque proposition doit inclure des ateliers accessibles à tous et à toutes ;
- Les contributions doivent être **simples, reproductibles, guidées**.

Accessibilité technique

- Publics sans savoir-faire artistique et sans compétence technique ;
- Gestes simples, répétitifs, rassurants ;
- Pas de figuratif complexe (contrainte majeure) / risque de dispersion esthétique ;
- Les productions individuelles doivent pouvoir s'assembler facilement.

Ancrage historique

- Référence explicite aux pratiques médiévales :
 - Travail du lin et du chanvre (filage), tissage, broderie, travail du cuir, etc.
- Référence à l'histoire de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives.

4. Publics concernés

Le projet doit s'adresser dans sa forme finale et pendant le processus créatif aux :

- Enfants des écoles primaires du territoire ;
- Personnes habitantes des EHPAD de Saint-Pierre-en-Auge ;
- Personnes adhérentes et bénéficiaires des associations culturelles et sociales du territoire ;
- Habitants et habitantes volontaires souhaitant participer au projet.

Une attention particulière est portée à :

- La mixité intergénérationnelle ;
- L'égalité entre hommes et femmes ;
- L'inclusion des publics éloignés de l'offre culturelle.

5. Missions des artisan.e.s retenu.e.s

Chaque artiste ou artisan.e retenu.e a pour mission :

- De participer au maximum à 2x2 demi-journées de travail avec les autres artistes ou artisans afin de concevoir ensemble l'œuvre à réaliser et de l'assembler à la fin ;
- De créer un atelier pédagogique qui permette de découvrir une technique et de faire le lien avec l'histoire médiévale ;

- De créer et encadrer un atelier pédagogique permettant de créer une pièce qui sera l'un des éléments de l'œuvre collective ;
Soit : de réaliser ces 2 ateliers pour 2 groupes minimum. Chaque atelier doit durer entre 1h30 et 2h.
- De participer à la mise en œuvre finale de l'œuvre au sein de l'abbaye.

6. Missions de la collectivité porteuse du projet

- **Moyens matériels mis à disposition :**
 - Permettre l'accès à l'abbaye et aux bâtiments conventuels ;
 - Mettre à disposition des salles pour la fabrication, des espaces de stockage ;
 - Mettre à disposition le matériel nécessaire à la création de l'œuvre : tissu, fibres textiles, cuir, outils, etc. ;
 - Prêter du matériel, le cas échéant ;
- **Moyens humains :**
 - Piloter et suivre le projet ;
 - Mettre à disposition du personnel technique, le cas échéant, et administratif ;
 - Avoir un.e interlocuteur.trice au sein de la collectivité (personne relais pour les associations et partenaires locaux, recherche de participants) ;
 - Communiquer autour du projet afin d'avoir une véritable visibilité.
- **Moyens financiers :**
 - Règlement sur facture d'un acompte de 30% au démarrage du projet ;
 - Solde lorsque les ateliers sont terminés ;
 - Prise en charge des repas à établir avec la collectivité en fonction des journées de travail passées sur place. (forfait par personne).

7. Calendrier prévisionnel

- **Mai 2026 :** lancement de l'appel à candidatures
- **Juin 2026 :** Sélection des professionnel.le.s et information auprès des écoles, des EHPAD et associations
- **Juin-Juillet -Août 2026 :** phase de travail autour du concept de l'œuvre collective
- **Septembre 2026 – Janvier 2027 :** Ateliers avec les différents groupes
- **Février – Mars 2027 :** Finalisation des pièces dans les différents groupes
- **Mai 2027 :** Pose de l'œuvre
- **2027 :** restitution / exposition dans le cadre du Millenium

8. Attendus des candidatures

Chaque artiste, plasticien.ne, artisan.e doit fournir :

- Note d'intention (max 2 pages)
- Proposition artistique (croquis, références)
- Description des ateliers
- Expériences similaires (participatif recommandé)
- Devis
- Planning prévisionnel

10. Budget

L'enveloppe globale dédiée aux professionnels artistes et/ou artisan.e.s est à hauteur de **8000€HT**. En cas de réponse collective à l'appel à candidatures, l'enveloppe est divisée en fonction de la participation de chacun, chacune.

Les frais de déplacement sont pris en charge en fonction de la distance géographique à parcourir et du nombre de déplacements à réaliser, ainsi que les frais de repas.

Les matériaux et consommables (tissus, peintures, végétaux, laine, etc.) sont pris en charge par la collectivité.

Si l'artiste ou l'artisan.ne souhaite faire des propositions supplémentaires, il ou elle peut les indiquer en précisant leur coût.

11. Contact

Emmanuelle MROZEK – Animation saison culturelle et valorisation du patrimoine - Commune de Saint-Pierre-en-Auge – 06 23 04 49 40 – e.mrozek@stpauge.fr

B- REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Critères de sélection

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants :

1. Qualité artistique du travail : **40 %**
2. Pertinence de l'approche participative : **20%**
3. Capacité technique à s'adapter à différents publics : **20%**
4. Expérience dans des projets similaires : **10%**
5. Adéquation avec le contexte patrimonial et territorial : **10%**

2. Modalités de candidature

Les personnes candidates doivent transmettre leur proposition **avant le mardi 26 mai 2026** comprenant :

- Note d'intention (max 2 pages)
- Proposition artistique (croquis, références)
- Description des ateliers
- Expériences similaires
- Devis
- Planning prévisionnel

Informations et dépôt des dossiers :

Commune de Saint-Pierre-en-Auge – Pôle Communication et Animations - Hôtel de Ville – BP 72
– Saint-Pierre-sur-Dives – 14170 SAINT-PIERRE-EN-AUGE

3. Clauses de résiliation

La commune de Saint-Pierre-en-Auge se réserve la possibilité de résilier la convention qui est conclue avec l'artiste ou l'artisan.e retenu.e dans les cas suivants :

3.1 Résiliation pour non-respect des engagements

La convention peut être résiliée de plein droit si l'artiste ou l'artisan.e ne respecte pas les obligations prévues dans le projet retenu, notamment :

- non-réalisation des actions prévues ;
- non-respect du calendrier validé ;
- absence injustifiée lors des temps de travail ou de restitution ;
- modification substantielle du projet sans accord préalable de la Commune.

Dans ce cas, la Commune adresse à l'artiste ou l'artisan.e une **mise en demeure écrite**. Sans réponse ou correction dans un délai de **15 jours**, la résiliation peut être prononcée.

3.2 Résiliation pour motif d'intérêt général

La Commune peut résilier la convention pour **motif d'intérêt général**, notamment en cas :

- de modification du programme du Millenium 2027 ;
- de contraintes budgétaires imprévues ;

- d'impossibilité d'organiser l'événement.

Dans ce cas, les prestations déjà réalisées peuvent faire l'objet d'une **indemnisation proportionnelle**, sur présentation des justificatifs.

3.3 Résiliation d'un commun accord

La convention peut être résiliée **d'un commun accord entre les parties**, notamment si :

- les conditions de réalisation du projet ne peuvent être réunies ;
- un cas de force majeure empêche sa réalisation.

3.4 Cas de force majeure

En cas de **force majeure** (événements imprévisibles, catastrophes naturelles, impossibilité d'accès au site de l'abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives, etc.), les parties conviennent de se rapprocher afin de :

- adapter le projet ;
- reporter les échéances ;
- ou mettre fin à la convention.

3.5 Conséquences de la résiliation

En cas de résiliation :

- les sommes correspondant aux actions **non réalisées** peuvent être annulées ou remboursées ;
- les travaux déjà réalisés peuvent être conservés par la commune, sauf disposition contraire.

4. Propriété intellectuelle

L'œuvre une fois terminée sera la propriété de la commune de Saint-Pierre-en-Auge.

L'artiste ou l'artisan.e demeure titulaire des droits d'auteur relatifs à la création artistique.

Toutefois, la commune de Saint-Pierre-en-Auge peut utiliser des éléments de la création (textes, captations, photographies, supports de communication) dans le cadre de la promotion du projet et de ses actions culturelles, dans le respect du droit moral des auteurs.

5. Assurance et responsabilité

L'artiste ou l'artisan.e retenu.e doit disposer :

- d'une **assurance responsabilité civile professionnelle** couvrant ses activités.

Elle s'engage à respecter les règles de sécurité applicables lors des ateliers et de la restitution publique.

6. Droit à l'image

L'artiste ou l'artisan.e doit informer les participants que des photographies ou captations vidéo peuvent être réalisées dans le cadre du projet.

Les autorisations nécessaires doivent être recueillies conformément à la réglementation en vigueur.

7. Contact

Emmanuelle MROZEK – Animation saison culturelle et valorisation du patrimoine - Commune de Saint-Pierre-en-Auge – 06 23 04 49 40 – e.mrozek@stpauge.fr